

TRANSMIS LE 13/07/2023
REQU LE 13/07/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 17/07/2023
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 17/07/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE



2023/...

Direction des Services Techniques
AM/NS -

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

ARRÊTE n° 23-353

REGLEMENT RELATIF A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE LA FETE FORAINE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTE n° 14-180

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire n° 84.116 du 18 avril 1984,

VU le décret du 8 mars 1995 circulaire du 22 juin 1995,

VU l'Arrêté ministériel du 26 janvier 2009, relatif aux modalités d'agrément des organismes de contrôle technique des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou pour parcs d'attractions,

VU l'arrêté ministériel du 12 mars 2009, relatif aux modalités du contrôle de la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions (matériels itinérants),

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer l'organisation et le fonctionnement de la fête foraine de Franconville-la-Garenne et de déterminer, à cet effet, les conditions d'occupation du domaine communal sur le territoire de Franconville-la-Garenne,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il convient de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'organisation et le fonctionnement de la fête foraine de Franconville-la-Garenne sont déterminés par le règlement communal ci-après annexé.

ARTICLE 2 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.


ARTICLE 3 :

Le Maire, le Comptable Public, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation de cet arrêté sera adressée à la Sous-Préfecture de Pontoise, aux Services d'Incendie et de Secours de Franconville-la-Garenne, le Service Communication de la Ville.

Fait en Mairie, le **VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS.**

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire


Laurence Aïm Verbrugghe
Le 23 Juin 2023



Xavier MELKI
Maire de Franconville-La-Garenne
Conseiller Régional d'Île-de-France




Acte à classer**ARR23-353TECH**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-13T16-45-32.00 (MI246403977)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230623-ARR23-353TECH-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : RÉGLEMENT RELATIF À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT
DE LA FÊTE FORAINE DE FRANCONVILLE-LA-GARDE. ANNULE
ET REMPLACE L'ARRÊTÉ N.14-180.

Date de décision : 23/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : Arrêté 23-353.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

Arr 23-353 PJ
REGLEMENT FETE
FORAINE.PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

 Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/07/23 à 16:45

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 13/07/23 à 16:45

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 13/07/23 à 16:50

